



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 30149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53

51@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/51/>



Flash infos du 20 septembre 2013



Promotions 2013/2014 : fiche de suivi

La CAPD "promotions" se réunira le 10 octobre.

Vous êtes promouvable ? (qu'est-ce qu'être promouvable ?). Serez-vous promu(e) ?

[Tout comprendre ici et remplir votre fiche de suivi.](#)

Agenda prévisionnel des instances

10 octobre CAPD (avancement et formation continue) et CHSCT

8 novembre : CDEN

Les réunions d'infos syndicales du SE-UNSA

Réunions sur les thèmes d'actualité (et ils ne manquent pas : Retraite, refondation, nouveaux programmes ..., le métier, la carrière ...) ou réunions thématiques. Nous nous adapterons aussi aux questions que vous pouvez nous soumettre par le biais du questionnaire en ligne.

Pour nous aider à mieux organiser la convivialité, les documents à préparer, la capacité de la salle, merci de vous préinscrire > <https://docs.google.com/forms/d/1AQLG00D89lg9qLli1caG7HrRkDaFGv5T-iP83NIOIsU/viewform>

Informez votre IEN au moins 8 jours à l'avance. Une attestation de présence vous sera remise en fin de réunion pour permettre la déduction de ce temps de droit syndical du temps hors-présence élèves. Vous avez droit à 3 réunions de 3 H sur l'année scolaire, adhérent ou non à une organisation syndicale.

[Toutes les dates sur notre site](#) Attention ! Ce droit ne s'use que si on ne s'en sert pas !

APC : cela ne concerne pas que les élèves en difficulté !

Les retours que nous avons du terrain montrent que pour l'administration il est difficile de faire la transition entre APC et AP. L'APC, Activité Pédagogique Complémentaire, rend pourtant possible ce qui ne l'était pas dans le cadre étroit de l'Aide Personnalisée. Tous les élèves peuvent être concernés et ce temps ne doit pas être réservé à l'aide aux élèves en difficulté. C'est le sens des textes officiels. Signalez-nous tout problème avec l'administration pour que nous puissions intervenir en cas de besoin.

Le SE-Unsa propose des pistes d'activités sur son blog éducatif, n'hésitez pas à y faire un tour > [blog ecolede demain](#)



Direction d'école : le Kit SE-Unsa !

Surveillance, sécurité, soins, sorties scolaires... Autant d'occasions où la responsabilité du directeur est engagée.

Parce que le SE-Unsa est un syndicat utile, il met à votre disposition son Kit du Directeur. Vous êtes adhérent, c'est automatique, dans votre espace adhérent du site national. Dans celui-ci, vous trouverez des fiches thématiques avec les réponses à vos questions.

Vous n'êtes pas adhérent ? Il est normal qu'il y ait du plus pour nos adhérents, mais nous vous permettons néanmoins d'avoir accès à la première fiche > [Accéder au kit](#)

Éducation prioritaire : les assises se précisent

Le ministère organise au mois d'octobre les assises de l'éducation prioritaire, qui se tiendront au niveau académique.

Elles font suite au groupe de travail mené avec les syndicats en 2013. Les orientations ministérielles seront prises début 2014 et les mesures seront mises en œuvre à partir de la rentrée 2014.

[Lire l'article et télécharger le dossier](#) du SE-UNSA sur l'éducation prioritaire .



Charte de la Laïcité : une initiative salutaire

La laïcité est constitutive de notre République. Elle l'est aussi de notre École. La renforcer, c'est renforcer l'École, c'est aussi renforcer la République. Elle constitue un élément majeur de stabilité sociale et de liberté.

La laïcité, c'est ce qui rend possible le vivre ensemble, le respect des différences, l'acceptation de l'autre. A l'école, elle implique que chacun respecte les règles communes pour le bien de tous.

Lire l'avis du SE-UNSA > [Cette charte de la laïcité est utile.](#)

Le petit plus « pratique » du jour « le récapitulatif des compétences des enseignants du 1^{er} degré »
[à télécharger ici](#)

Prenons le pouvoir sur notre métier !

**Prenons le
POUVOIR
sur
notre MÉTIER**



Notre système éducatif ne changera pas sans les enseignants. La Refondation ne vivra pas sans eux. Les changements structurels ne suffiront pas à résoudre les difficultés de notre École.

Les contenus, les démarches doivent changer. Il faut entrer dans de nouvelles logiques. L'institution doit tirer un trait définitif sur l'injonction, la consigne venue d'en haut, le cloisonnement, le contrôle tatillon ou encore la caporalisation... Place à l'innovation, à l'inventivité. La liberté pédagogique doit retrouver tout son sens.

Chaque jour, des milliers de têtes chercheuses anonymes bousculent discrètement notre système éducatif en l'adaptant à la diversité de leurs élèves. Il est temps de desserrer les carcans, de redonner des marges d'initiative et de liberté aux personnels. L'arrivée du numérique rend obsolètes les vieux schémas. On passe de la pyramide au réseau, de la hiérarchie au travail collaboratif, du temps contraint à l'immédiateté, du savoir cloisonné au savoir universel... Les blocages, les résistances, la volonté de tout contrôler ne peuvent perdurer. C'est sur la confiance envers les enseignants que se bâtira l'avenir.

Pour avancer dans cette reconquête de la liberté pédagogique, génératrice d'énergie et donc de réussite, il faut permettre aux personnels de prendre le pouvoir sur leur métier. C'est autour de cette ligne que le SE-Unsa souhaite fédérer une profession qui revendique sa fierté du métier.



C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !

Pour vous représenter, vous défendre, suivre votre carrière, adhérez dès maintenant au SE-Unsa !

Vous bénéficierez ainsi de l'aide et des conseils du SE-Unsa. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.

Avec le crédit d'impôts ouvert à tous, imposables ou non, une cotisation à 100€ ne coûte que 34€

<http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>

Non adhérent : Pour se désabonner, envoyer la simple mention « désabonnement » en retour

Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 Secrétaire départementale et Premier degré
Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61 Secrétaire Académique, Premier et Second degré
Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 Premier degré et Jeunes enseignants
Jeanne TITUS-CARMEL / Permanence le mardi – Premier degré et Jeunes enseignants
Sylvie GANTHIER / 06 14 25 30 00 Second degré Lycées Collèges
Jacky FERRY / 06 24 05 25 96 Second degré CPE et Assistants d'éducation
Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 Second degré Lycée Professionnels
Marie-Alice DESTIGNY / SEGPA et ASH contact coordonnées section

[Retrouvez l'organigramme de l'équipe du SE-UNSA Marne ici](#)

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.

66% de la cotisation en crédit d'impôts. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>